



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Centrale des ICSGS et PCRMT du 2 Juillet 2020

La commission administrative paritaire Centrale compétente à l'égard du corps des Infirmiers Civils en Soins Généraux et Spécialisés et des Personnels Civils de Rééducation et Médico-Techniques s'est tenue le 2 Juillet 2020 en visioconférence entre le site d'Arcueil, la direction centrale du SSA et l'HIA Ste Anne, présidée par Monsieur BOZEK.

L'administration était représentée par : Mme LANCEMENT (DCSSA), Mme MARQ (INI), M. MAUGE (DCSSA)
FO DEFENSE était représenté par : Agnès BRUNEL (PCRMT CS, titulaire, HIA Ste-Anne Toulon) et Jamila MOKHTAR (ICSGS 1^{er} gr., titulaire, HIA Laveran Marseille).

Début de séance à 9h30, le quorum est atteint.
Le président annonce l'ordre du jour et demande aux représentants du personnel s'ils ont une déclaration liminaire à formuler.
Une représentante du syndicat FO procède à la lecture de la déclaration liminaire.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire adjoint ;
- 2) Approbation du PV de la CAPC du 30 janvier 2019 ;
- 3) Titularisations
- 4) Prolongation de stage ;
- 5) Avancement au choix à la classe supérieure du corps des CMPO au titre de l'année 2019 ;
- 6) Avancement au choix à la classe supérieure du corps des CMPO au titre de l'année 2020 ;
- 7) Avancement au choix à la classe supérieure du corps des CMPOMR au titre de l'année 2019 ;
- 8) Avancement au choix à la classe supérieure du corps des CMPOMR au titre de l'année 2020 ;
- 9) Suites données à la CAPC du 12 septembre 2019 ;
- 10) Questions diverses.

Les éléments de réponse suivants sont apportés à la déclaration liminaire :

✚ Prime de restructuration des CPAC par le gouvernement

Le président rappelle que la nouvelle loi sur les CAP est passée. Effectivement les futures CAP perdent de leur compétence en matière de mobilité et d'avancement, mais gardent quand même des compétences en matière de discipline, de refus de titularisation, ou des recours sur l'évaluation professionnelle. Le CTM va perdurer dans sa

version actuelle jusqu'à la fin du mandat des élus après il sera remplacé par un Comité Social d'Administration (CSA) où seront abordés différents points comme par exemple les LDG qui ont été voté en CT il y a environ quinze jours.

✚ Les avancements de 2020

Le président M. BOZEK explique que les avancements de 2022 ne se feront pas par catégorie mais continueront de l'être par corps et par grade.

Le projet du ministère est de fusionner les CAP d'attachés et des Ingénieurs, les CAP des SA et des TSEF, des ATMD et des Adj. Administratifs.

En ce qui concerne les paramédicaux, rien n'est encore arrêté définitivement, c'est en cours de réflexion. En tous cas jusqu'aux élections les CAP et les collègues sont maintenus tels qu'ils sont.

✚ La dématérialisation des dossiers traités ne doit pas être un frein au dialogue

M. BOZEK expose que la CAP en double visioconférence entraîne un sacré frein au dialogue du fait, qu'on ne se voit qu'à moitié et qu'on ne soit pas sur les mêmes réseaux.

Traiter des dossiers qui font griefs à un agent lui paraît très compliqué si on ne peut pas en parler directement en face des uns et des autres.

✚ Passage en CRMT de l'ensemble des TPC

M. MAUGE explique que pour le passage en PCRMT de catégorie A des professions qui subsistent, la DCSSA est en attente des conclusions du Ségur qui doivent arriver mi-juillet.

L'espoir du SSA est que le Ségur balaie l'intégralité des professions paramédicales afin qu'elles bénéficient d'homogénéité de traitement en termes de gestion ; et à terme obtenir un corpus de professions qui se retrouvent sur des bases statutaires et de rémunérations identiques.

✚ Revalorisation des grilles indiciaires à l'ensemble des catégories A du MINARM et de l'INI à l'indice terminal 1027

M. BOZEK mentionne que pour cela il faut se rapprocher du comité technique.

✚ Non-paiement de la prime BUZIN à l'HIA Laveran

Mme LANCEMENT explique qu'une étude demandée il y a plusieurs mois par SRP leur a été transmise, incluant tous les personnels travaillant au sein des services d'accueil et d'urgences de l'ensemble des HIA, aussi bien les paramédicaux que le soutien.

La prime BUZIN n'a pas encore été payée et Mme LANCEMENT est surprise que seul l'HIA Laveran fasse remonter l'information. Une réponse relativement rapide est attendue sur ce dossier.

M. MAUGE explique qu'il n'y a pas d'exclusion d'hôpital ni d'un corpus de personnel d'un HIA au détriment d'un autre, et si tel était le cas cela serait corrigé.

Et il n'y a aucune raison pour que les personnels de l'HIA Laveran puissent être exclus de ce dispositif si tant est qu'il soit validé et mis en application.

✚ Externalisation de services, totale ou partielle

M. MAUGE explique que la directrice centrale est actuellement en discussion avec le cabinet de la ministre pour un nouveau modèle de Service de Santé des Armées et en particulier un nouveau modèle hospitalier. Le but étant de tirer profit de ce qui vient de se passer au travers de la crise COVID et de souligner que même si le SSA ne représente que 1% des lits hospitaliers en France, force est de constater que durant cette crise le SSA a été utilisé aussi bien dans ses structures hospitalières, pour y accueillir des patients venant de l'Est de la France, que pour les transports de patients via l'avion Morphée, etc...

La volonté de la directrice centrale est de redéfinir un modèle qui probablement modifiera les projets des hôpitaux en cours ; l'externalisation de certaines professions en serait certainement revue, eu égard à la déflation vécue depuis quelques années.

✚ Désignation du secrétaire adjoint

M. Philippe AGUIRRE (ICSGS 1^{er} gr. HIA Ste-Anne) est désigné secrétaire adjoint.

✚ Approbation du PV de la CAPC du 30 janvier 2020

Le procès-verbal de la précédente commission est approuvé à l'unanimité.

✚ Titularisations

Quatre dossiers de titularisations sont approuvés à l'unanimité.

✚ Prolongation de stage

Un dossier de prolongation de stage d'un an est approuvé à l'unanimité.

✚ Avancement au choix à la classe supérieure du corps des CMPO au titre de l'année 2019

Une nomination a été actée.

✚ Avancement au choix à la classe supérieure du corps des CMPO au titre de l'année 2020

Une nomination a été actée.

✚ Avancement au choix à la classe supérieure du corps des CEPOMR au titre de l'année 2019

Deux nominations ont été actées.

✚ Avancement au choix à la classe supérieure du corps des CEPOMR au titre de l'année 2020

Quatre nominations ont été actées.

✚ Suites données à la CAPC du 30 janvier 2020

La prolongation de stage a été envoyée au CMG de Saint-Germain-en-Laye le 30 janvier 2020.

L'arrêté portant inscription au tableau d'avancement et l'arrêté portant nomination au 2^{ème} grade d'ICSGS au titre de 2019 ont été signés le 30 janvier 2020.

L'arrêté est paru au JO le 5 Février 2020.

✚ Questions diverses

Où en est-on dans le dossier des « Infirmiers en pratique avancée » au sein du SSA ?

Le décret d'application est toujours en attente.

Dans le cadre du Ségur, l'alignement des grilles IADE, IBODE et IPA aboutira à la création soit d'un corps unique d'infirmiers spécialisés, soit à des modifications des grilles indiciaires existantes.

Le président de l'ordre national des infirmiers a été reçu il y a quelques mois par la secrétaire d'Etat, et a souhaité indiquer qu'il serait attentif, de manière très positive, à la mise en place de la pratique avancée des infirmiers dans le SSA, et que le conseil de l'ordre viendrait en appui si nécessaire, d'un point de vue expertise, pour accompagner le SSA dans la mise en œuvre de ces pratiques.

La secrétaire d'état, comme la directrice centrale, a confirmé à nouveau que le SSA s'engagera dans la voie des IPA. Dès que les textes civils seront finalisés et que le Ségur de la santé sera passé, le SSA fera le nécessaire pour en disposer.

Le 7 juillet 2020

